

LAINES.

Marchés de France.—En fabrique, la situation est bonne, particulièrement pour les articles d'exportation, trop délaissés depuis plusieurs années. La plupart des genres sont en reprise, surtout les fantaisies pour vêtements de dames. La draperie a un travail assez régulier.

A Fourmies, il a été traité moins d'affaires en peignés que pendant la quinzaine précédente. Pas de changement sensible dans les prix. Quelques affaires ont été abandonnées par suite des prétentions des acheteurs. Les blouses continuent à se vendre très facilement et à prix très soutenus. La situation des façons de peignage reste encore mauvaise. La situation des filatures à façon reste bonne tant comme prix que comme alimentation. Les fils continuent à suivre l'amélioration des prix des laines et façons ; nous pouvons signaler une nouvelle plus-value de quinze centimes environ acquise pendant cette quinzaine. On reçoit des propositions en tissus, mais les prix ne sont pas encore assez améliorés pour qu'on les puisse accepter.

A Reims, les transactions en peignés ont été importantes cette quinzaine, et la hausse a de nouveau progressé, surtout dans les sortes croisées, où elle atteint près de 10 p. c. Les peignés de laine de France participent également au mouvement en avant. Les stocks en tous genres se sont encore sensiblement réduits. Les blouses ont un bon courant d'affaires à des prix soutenus. L'alimentation des peignages est très insuffisante. Les arrivages de Londres sont insignifiants jusqu'ici. La hausse a fait de nouveaux progrès en fils peignés. Elle est même aujourd'hui plus facilement acceptée par la fabrique. Les prix de façon se sont encore améliorés dans la quinzaine. Les broches sont très occupées pour plusieurs mois. La situation de la filature en laine peignée reste bonne, les prix se soutiennent surtout pour les gros numéros.

La situation des cachemires et mérinos a pris une tournure plus favorable. Il s'est traité passablement d'affaires, avec une faveur marquée sur les anciens prix et dans tous les genres. Les fabricants, surpris par la hausse des matières, n'osent prendre de nouveaux engagements qu'avec une grande réserve. La mode s'est un peu éloignée des nouveautés en laine peignée. Les collections de nouveautés de la fabrique de Reims ont été bien goûtées et ont valu à celle-ci d'importantes affaires. Peu d'affaires en flanelles, et les prix sont sans changement.

A Roubaix-Tourcoing, on constate toujours une bonne activité, tant dans les ventes d'articles de stock que dans la remise des ordres à livrer.

Pour la saison d'hiver, il est bon de signaler particulièrement les articles foulés et sublimes qu'on peut maintenant assimiler à la fantaisie, surtout depuis qu'on y a adapté le jacquard, qui donne un réel cachet à l'article. Ce genre est à la portée de tous, en même temps qu'il fournit, par sa qualité, un costume d'un très bon usage.

BANQUIERS COMMERCANTS.

Nous avons sous les yeux un article du *Bulletin Vinicole* de Paris, intitulé LES BANQUIERS MARCHANDS DE VINS.

On reproche au Crédit Foncier et au Crédit Lyonnais de vendre du vin, et on estime que le Crédit Foncier, qui est propriétaire de vignobles en Algérie, ne vend pas moins de 100,000 hectolitres, soit 2,200,000 gallons de vin aux Parisiens.

Ici, nos banques n'ont pas de vignobles, elles ne peuvent donc écouler leurs produits et tenir boutique de marchands de vin ; ou, du moins, elles n'ont pas l'excuse du Crédit Foncier qui cherche à tirer parti d'une parcelle de son capital représenté par des terrains plantés de vignes.

Au Canada, la loi qui régit les banques ne leur permet pas de faire, en tant que corporations, un autre commerce que celui de leurs opérations de banque proprement dites.

Il semblerait donc que les commerçants, qu'ils vendent du vin, des liqueurs, des provisions ou tout autre article et qui déposent leurs fonds dans une banque, n'aient pas à craindre de concurrence de la part de cette même banque.

La loi est sage, mais est-elle rigoureusement observée, ou bien a-t-on trouvé le moyen de la tourner ?

A en croire des bruits qui semblent avoir des fondements solides, une des causes de la situation actuelle de la Banque du Peuple serait que, justement, l'un des officiers les plus en vue de cette banque aurait été intéressé dans une ou plusieurs maisons de commerce et d'industrie, qu'il aurait favorisées largement.

Nous ne saurions nous élever avec trop de force et d'énergie contre de pareils abus qui constituent, comme

il est facile de le démontrer, de véritables monopoles et qui sembleraient vouloir prendre racine dans le monde des banques ; car il paraît que le cas de la Banque du Peuple n'est pas un fait isolé et qu'on en pourrait facilement découvrir d'autres semblables.

Ordinairement, ces maisons de commerce, appartenant à des banques, sont montées en compagnies à fonds social et il va sans dire qu'une bonne partie des actions sont la propriété de la banque ; mais non pas ouvertement, car la loi ne le permet pas. Ce n'est pas tant encore qu'on veuille respecter la loi, car si l'on en respecte la lettre, on en viole l'esprit. Les parts sont portées au nom personnel de quelques directeurs ou d'employés supérieurs et de confiance et le tour est joué.

Voilà pour la constitution de la maison de commerce, marchand de vins ou autre. Quant aux procédés d'exploitation, ils sont des plus faciles pour une banque ; la banque n'a-t-elle pas en mains tous les renseignements voulus sur la solvabilité, la moralité et le crédit des détaillants avec qui on peut faire affaires ; les billets qui lui passent entre les mains l'aident à renseigner sa maison de commerce sur le chiffre d'affaires, les termes de paiement, etc... de chaque marchand ; bien plus, on sait chez qui il achète, et, le sachant, il n'y a aucune difficulté à connaître les prix payés. Voilà donc le banquier-marchand de vin outillé ; il se met à la chasse de l'acheteur, lui offre des conditions un peu meilleures que celles qu'il avait chez son ancien fournisseur, lui promet l'appui de la banque, le crédit de la banque, des facilités de renouvellement des billets par la banque, etc... c'est un client de plus.

Nous terminerons ce trop court article, comme notre confrère le *Bulletin Vinicole* ; c'est d'ailleurs la seule conclusion à tirer d'un semblable état de choses :

“ Nous estimons qu'il vaut mieux, à garanties égales, porter son argent à qui ne nous fait pas concurrence.”

L'Etat de New-York vient de donner un grand développement au système d'éclairage électrique des bouées de balisage dans la baie de New-York.

Le chenal de Gedney, qui est utilisé par les paquebots transatlantiques, est maintenant éclairé par 10 lampes à incandescence de chacune 100 bougies, installées sur les matreaux des bouées qui balisent ce chenal sur ces deux rives.

Ces lampes sont alimentées par un courant alternatif de mille volts conduit par un câble sous-marin d'environ 7 milles.